



République Française

Collectivité de Corse
COMMUNE DE MURATO**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO**L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à 18h00**

Le Conseil Municipal dûment convoqué et informé par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude FLORI, le Maire.

Date de convocation : **19/02/2026**

Etaient Présents : (12)	M. ANTONI Francis M. FLORI Claude M. LAFFOND Alain M. MAZZONI Pierre-Ange	M. FESSLER Charles M. GIANILY Yves M. LECCIA Lucien M. MURATI Joseph-Antoine	Mme FLORI Céline M. IANNELLI François M. LUCCHETTI Sebastien M. MURATI Lucas
Absents représentés : (0)			
Absents non représentés : (2)	M. CLEMENTI Albert	M. COPPI Jacques	
Secrétaire de séance :	Le quorum étant atteint, M. FESSLER Charles été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).		

DELIBERATION DL-2026-04**Création d'un emploi permanent d'Agent d'accueil polyvalent dans le grade d'adjoint administratif territorial à temps complet (mobilité interne)****Monsieur le Maire expose au Conseil**

Considérant les besoins de la collectivité, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi permanent **d'agent d'accueil polyvalent**, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, qui sera pourvu par un fonctionnaire stagiaire ou titulaire relevant du grade d'Adjoint Administratif Territorial, conformément aux dispositions statutaires régissant la Fonction Publique Territoriale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.313-1, L.332-8 et L.332-14 ;
- VU** le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Administratifs territoriaux ;
- VU** le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;
- VU** le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux ;

**Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré
DECIDE**

Pour : 12	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

- **D'ACCEDER** à la proposition de Monsieur le Maire.
- **DE CREER**, un emploi permanent d'agent d'accueil polyvalent, relevant du grade d'Adjoint Administratif Territorial, échelle C1 de rémunération, d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures ;
- **DE POURVOIR** l'emploi, ainsi créé, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale.
- **DE COMPLETER** en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé, et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
Au registre sont les signatures

POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI

Le Maire
M. Claude FLORI

